

DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 9

Présents : 7

Nombre de suffrages : 7

Date de convocation

05/03/2025

Date d'affichage

05/03/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

Etaient présents :

Mme JOLY Véronique, Mme LUMINEAU Catherine, Mme MOUSSET Marie-Thérèse, M. PASQUIER Michel, M. POUPLIN Michel, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Mme BLOUIN Anaïs, M. GABARD Alain

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme ROCHAIS Marie-Odile

Numéro interne de l'acte : D08_03_2025

Objet : D08_03_2025 - EHPAD : CREATION DE POSTES SUITE AUX AVANCEMENTS DE GRADE 2024

Monsieur le Président informe les membres du conseil d'administration que deux agents sociaux ont réussi leur examen professionnel. Un est à 35h hebdomadaires et l'autre à 32h hebdomadaires.

Un poste d'agent social principal 2^{ème} classe à 35h hebdomadaires est disponible au tableau des effectifs. Il n'y a donc pas besoin de créer le poste.

Il n'y a pas de poste d'agent social principal de 2^{ème} classe à 32h hebdomadaires.

Considérant l'avis du Comité Social Territorial en date du 6 février 2025,

Monsieur le Président propose :

- La création d'un poste d'agent social principal de 2^{ème} classe à 32h et la suppression du poste d'agent social à 32h à compter du 1^{er} avril 2025.

Ce même agent a fait la formation d'Accompagnant Educatif et Social (AES) et a été reçu à l'examen. Il peut donc prétendre au grade d'auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe.

Monsieur le Président propose :

- La création d'un poste d'auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe à 32h hebdomadaires à compter du 1^{er} mai 2025 et la suppression du poste d'agent social principal de 2^{ème} classe à 32h hebdomadaires à la même date.

Un autre agent, Aide-soignant de classe normale, figure sur le tableau des agents promouvables à l'ancienneté en 2025.

Monsieur le Président propose :

- La création d'un poste d'aide-soignant de classe supérieure à 35h hebdomadaires au 1^{er} juillet 2025 et la suppression du poste d'aide-soignant de classe normale à 35h hebdomadaires à la même date.

Le tableau des effectifs sera modifié.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance,
Marie-Odile ROCHAIS



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SEVREMONT
Le Président, Jean-Louis ROY

